



Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 03 février 2023
Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- Cédric PAIN, Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Commissaire du Gouvernement :

- Camille NESPOULOUS, représentant la Préfecture de la Gironde

Vice-présidents :

- Jean CASTAIGNEDE, commune de Lège Cap-Ferret,
- Philippe HERIPRET, Association des plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APBA),
- Gérard RUIZ, Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA).

Membres :

- Laurent COURGEON, DIRM Sud Atlantique.
- Delphine CATHALA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- Olivier LABAN, Comité Régional de Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA),
- Patrice BEUNARD, Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Alexis BONNIN, Industries nautiques,
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33),
- Philippe LEMERCIER, Association de protection des aménagements de Lège-Cap-Ferret,
- Joël MELLET, SEPANSO Gironde.

Étaient excusés :

- Olivier ARGELAS, Organisation des Pêcheurs d'Aquitaine,
- Xavier DANEY, commune d'Arès
- La Préfecture maritime,

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Hervé CAROFF, directeur délégué adjoint,
- Kévin LELEU, chef de l'unité Usages maritimes,
- Léa RAMOELINTSALAMA, chef de l'unité Ecosystèmes marins
- Stéphanie BOUILLAGUET, chargée de communication
- Delphine MARTINS, chargée de mission sensibilisation des jeunes publics et mobilisation participative

Sommaire

1.	Approbation de l'ordre du jour	3
2.	Validation du compte-rendu du Bureau du 22 septembre 2022.....	3
3.	Avis.....	3
	3.1. Avis sur les avenants d'AOT sur le choix des matériaux pour l'entretien des ouvrages de la pointe de Lège au Cap Ferret	3
4.	Modalités d'attribution de concours financiers	7
	4.1. L'Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (UMR EPOC), déploie depuis 2008 une structure métallique permanente à l'extérieur des passes réalisant des mesures physiques sur le milieu marin grâce à des capteurs (courants, vagues, turbidité).	7
	4.2. Nettoyeurs Sub-Aquatiques – Organisation d'une journée de sensibilisation et de nettoyage sous-marin sur le site de la plage Thiers	7
	4.3. Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon – Organisation d'une manifestation « Bicentenaire de la forêt des sables » à Lège-Cap Ferret.....	8
5.	Rapport annuel 2022	9
6.	Programme d'actions 2023	10
7.	Questions diverses.....	12

Le quorum étant atteint, Cédric PAIN, Président du conseil de gestion ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du CR de la séance du 22 septembre 2022
3. Avis
 - 3.1. Avis sur les avenants d'AOT sur le choix des matériaux pour l'entretien des ouvrages de la pointe de Lège au Cap Ferret
4. Modalités d'attribution de concours financiers
5. Rapport annuel 2022
6. Programme d'actions 2023
7. Questions diverses

Délibération

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

PNMBA_del_bur_2023_01

2. Validation du compte-rendu du Bureau du 22 septembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Le compte-rendu du Bureau du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

PNMBA_del_bur_2023_02

3. Avis

3.1. Avis sur les avenants d'AOT sur le choix des matériaux pour l'entretien des ouvrages de la pointe de Lège au Cap Ferret

3.1.1 Présentation du projet

Le 06/01/2023, le PNMBA a été saisi pour avis concernant une proposition d'avenant aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) existantes cadrant l'utilisation des matériaux pour les travaux d'entretien d'ouvrages de défense contre la mer situés à la pointe de la presqu'île de Lège Cap-Ferret.

Pour rappel du contexte, ce projet d'avenant d'AOT concerne 12 AOT octroyées aux riverains de la pointe du Cap Ferret avec une échéance au 31/12/2026.

Le Conseil de gestion du 01/10/2021 a émis un avis défavorable avec demande de report de l'instruction pour 2 demandes et un avis favorable à la demande d'AOT de 10 perrés, assorti de réserves et recommandations dont une réserve concernant l'usage de matériaux de démolition : « 2 - Proscrire l'ensemble des matériaux de démolition pour l'entretien et les travaux sur l'ouvrage ». Les AOT octroyées pour ces 12 bénéficiaires ont repris, entre autres cette réserve.

Lors du bureau du Conseil de gestion du 22/09/2022, la difficulté de mise en œuvre de la précédente réserve émise au sujet de l'interdiction d'utilisation de matériaux de démolition a été discutée. En effet, en comparaison à des matériaux provenant de carrière, l'utilisation de matériaux de démolition garantirait une meilleure stabilité de l'ouvrage et limiterait l'impact « carbone » engendré par les déplacements.

Par la suite, le Conseil de gestion du 01/12/2022 a émis un avis favorable assorti de réserves, prescription et recommandation relatif au projet de 5 autres AOT pour la régularisation d'ouvrages :

« Réserves :

1- Concernant l'utilisation de matériaux de démolition : proscrire tout élément autre que du béton et du fer à béton, quel que soit son poids et son volume;

2- Prendre des dispositions afin que les fers à bétons dépassant des blocs de bétons ne représentent aucun risque.

Prescription :

1- Prévoir un suivi de l'innocuité de ces matériaux pour le milieu marin tout au long de leur cycle de vie, et ce, pour chaque provenance ou origine de matériau de démolition.

Recommandation :

1-Mettre en place sous l'égide des services de l'Etat avec l'ensemble des acteurs concernés dont le Parc naturel marin, un guide proposant un cadre réglementaire à l'utilisation des matériaux de démolition relatif aux travaux sur les ouvrages de défense contre la mer. »

3.1.2. Analyse technique

Il est précisé dans le projet d'avenant aux AOT que dans le cas de l'usage de matériaux de démolition, tout élément autre que du béton et du fer à béton, quel que soit son poids et son volume est pros crit.

Et que par ailleurs, des dispositions seront prises afin que les fers à béton dépassant des blocs de bétons ne représentent aucun risque. Ces matériaux ne devront pas être apparents quelque soit le coefficient de marée.

Ainsi, à travers ces conditions, le projet d'avenant reprend les réserves émises par le Conseil de Gestion du 01/12/2022 au sujet de l'utilisation des matériaux de démolition sur le DPM. Le projet d'avenant propose d'autoriser les bénéficiaires à avoir recourt à ce type de matériaux tout en cadrant leur provenance, leur composition, et leur caractère inerte.

Aussi, il est précisé dans la note explicative de la DDTM 33- SML qu'un travail en lien avec la commune de Lège Cap-Ferret, le CEREMA, les riverains, le PNMBBA sera engagé afin d'évaluer les modalités de mise en place d'un suivi de l'innocuité des matériaux utilisés pour le milieu marin tout au long de leur cycle de vie.

Par ailleurs, en complément des conditions établies par la DDTM 33 - SML, il serait opportun de maintenir une réflexion avec les services de l'Etat sur le choix des matériaux pouvant être utilisés et sur un outil de cadrage réglementaire à destination des pétitionnaires.

3.1.3. Proposition technique

Considérant :

- les périmètres et les enjeux du PNMBBA et des sites N2000 dont il est opérateur ;
- les objectifs du Plan de gestion du PNMBBA ;
- l'action des mécanismes naturelles sur l'érosion côtière de la pointe du Cap Ferret et la présence des biens rétro-littoraux ;
- les pièces du dossier de saisine ;
- les modalités d'autorisation des travaux d'entretien et de confortement des ouvrages ;

Une analyse technique favorable est proposée assortie de la recommandation suivante :

Mettre en place sous l'égide des services de l'Etat, avec l'ensemble des acteurs concernés dont le PNMBBA, un guide proposant un cadre réglementaire à l'utilisation des matériaux de démolition relative aux travaux sur les ouvrages de défense contre la mer.

3.1.4. Discussion

Christine BERTRAND se questionne sur les modalités d'organisation de ce suivi de l'innocuité et les moyens qui y seront accordés.

Il est précisé que ce travail est en cours de réflexion avec les acteurs et la DDTM.

Philippe HERIPRET propose de s'inspirer de ce qui a déjà été fait en France sur ce type de suivi.

Joël MELLET précise qu'il existe dans d'autres domaines des bordereaux permettant d'assurer la traçabilité, la nature et l'origine des matériaux, qui sont consultables chez le dépositaire et transporteur. Ces dispositions permettraient d'améliorer les pratiques.

Olivier LABAN ajoute que le contrôle sera relatif pour les blocs des perrés qui sont immergés en continu.

Delphine CATHALA apporte quelques éléments de contexte en indiquant que cet avenant fait suite aux AOT délivrées en 2021 dans lesquelles suite à l'avis du conseil de gestion du PNMB, y été mentionné une interdiction complète d'utiliser tout matériaux de démolition. Toutefois, la valorisation de ce type de matériaux présente par ailleurs et en comparaison à l'utilisation de matériaux issus de carrière, des avantages techniques (stabilité) et environnementaux (impact carbone limité par la proximité de leur provenance) pour la construction des perrés ainsi qu'un contrôle possible de ces derniers. Elle ajoute que cette réflexion n'est pas encore tout à fait aboutie et qu'il sera nécessaire de mettre en place un suivi avec le PNMB.

Christine BERTRAND souligne une amélioration en termes de sécurité pour les plongeurs du fait que les morceaux de ferrailles qui dépassent des blocs seront coupés.

Philippe LEMERCIER s'interroge sur la question de la stabilité des matériaux, notamment pour le béton et le fer à béton qui ne présente pas la même inertie.

Il est spécifié que l'avis du Parc est de se prononcer sur l'innocuité des matériaux mais que la stabilité de l'ouvrage est de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Philippe HERIPRET se pose la question de la pertinence de l'installation de perrés venant impacter l'environnement du Bassin d'Arcachon sur une côte dont la pérennité n'est pas assurée et pour le bénéfice de quelques propriétés.

Il est rappelé que le PNMB donne uniquement son avis sur l'utilisation de matériaux de démolition dans le cadre de la valorisation de ces matériaux à l'échelle du territoire.

Joel MELLETT s'interroge sur le contrôle de l'innocuité des matériaux lorsqu'il y a des mélanges de déchets sur un chantier.

Cédric PAIN suggère que la traçabilité et la responsabilité individuelle soit une première réponse à cette question.

Délibération

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable assorti d'une recommandation sur le projet d'avenant aux AOT des ouvrages de la pointe de Lège au Cap Ferret.

PNMBA_del_bur_2023_03

4. Modalités d'attribution de concours financiers

4.1. Unité mixte de recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (UMR EPOC) – Fonctionnement d'une structure sous-marine réalisant des mesures physiques à l'extérieur des passes du Bassin d'Arcachon

L'Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (UMR EPOC), déploie depuis 2008 une structure métallique permanente à l'extérieur des passes réalisant des mesures physiques sur le milieu marin grâce à des capteurs (courants, vagues, turbidité).

Ce suivi permet de mieux comprendre la climatologie des vagues arrivant sur l'embouchure du Bassin d'Arcachon ainsi que d'enregistrer les tempêtes à l'origine des transformations morphologiques dans les passes.

Il est proposé au bureau du Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice de l'UMR EPOC (Université de Bordeaux/CNRS) pour un montant de 6 750 € HT, soit 50 % du budget total, pour cette opération portant sur le fonctionnement d'une structure sous-marine pour des mesures physiques.

4.1.1 Discussion

Philippe LEMERCIER s'interroge sur la collaboration avec le projet Arcade en cours qui vise à l'études des processus hydro-sédimentaires du Bassin d'Arcachon.

Il est confirmé que les liens entre les 2 projets sont effectifs.

4.2. Nettoyeurs Sub-Aquatiques – Organisation d'une journée de sensibilisation et de nettoyage sous-marin sur le site de la plage Thiers

Le club de plongée Nettoyeurs Sub-Aquatique organise le dimanche 7 octobre 2023 sur la plage de Thiers et la place Peyneau une journée d'action et de sensibilisation à la pollution des fonds marins. Une manifestation similaire avait eu lieu en 2019 avec 180 plongeurs.

Environ 250 plongeurs venus de toute la France collecteront les déchets immergés et des barnums seront installés pour accueillir des expositions et un « repas 0 déchets ». La sécurité sera assurée par les différents clubs comprenant notamment des pompiers, ainsi que par la SNSM, la Gendarmerie maritime, la brigade maritime de la Gendarmerie nationale.

Il est proposé au bureau du Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice du NSA pour la manifestation « NSA DAY 2023 un montant de 4900 € TTC, soit 21 % du budget total (23 430 € TTC).

4.2.1 Discussion

Christine BERTRAND affirme l'intérêt de participer à la sensibilisation du public au monde sous-marin, qui n'est pas accessible à tous.

Cédric PAIN met en avant la nécessité de valoriser l'implication d'acteurs locaux, mais aussi de soutenir la pédagogie liée à la gestion des déchets.

4.3 Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon – Organisation d'une manifestation « Bicentenaire de la forêt des sables » à Lège-Cap Ferret

Le Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon (CPBA) organise du 8 au 24 avril 2023 une manifestation intitulée « Bicentenaire de la forêt des sables » à Lège-Cap Ferret. Celle-ci comprend une exposition, des conférences et des animations traditionnelles. Elle vise à célébrer le bicentenaire du boisement de la presqu'île de Cap Ferret (les premiers semis datent du début du XIXe siècle).

L'exposition retracera, sous la forme de panneaux, la colonisation progressive de la presqu'île par les pêcheurs, forestiers, douaniers et ostréiculteurs. Le lien Terre-mer sera mis en lumière par le biais de panneaux consacrés aux amers, notamment au phare du Cap Ferret, mais aussi aux villages ostréicoles et aux balises d'autrefois

Il est proposé au bureau du Conseil de gestion de délibérer sur la modalité de soutien financier par subvention directe au bénéfice du CPBA pour la manifestation « Bicentenaire de la forêt des sables » pour un montant de 1 500 € HT, soit 21 % du budget total.

4.3.1 Discussion

Cédric PAIN se pose la question de la pertinence du soutien de cet événement qui n'est pas en lien direct avec les objectifs du Parc. Il est rappelé que l'association a été déjà été soutenue par le passé mais sur des projets raccordés à la partie maritime.

Gérard RUIZ ajoute que subventionner des projets qui n'entrent pas dans le cadre exact des missions du parc peut conduire à recevoir de multiples demandes qui ne seraient pas en adéquation.

Olivier LABAN précise que cet événement n'a pas de lien avec les ostréiculteurs, le CRC n'a pas été sollicité pour contribuer ou fournir des éléments sur cette manifestation.

Philippe LERMERCIER souligne la remarque pertinente du président et s'interroge également sur une attribution de subvention qui viendrait faire jurisprudence auprès d'autres associations pour des demandes similaires.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable	PNMBA_del_bur_2023_04
--------------	---	-----------------------

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable	PNMBA_del_bur_2023_05
--------------	---	-----------------------

5. Rapport annuel 2022

Il s’agit d’un retour sur les actions menées en 2022 par le Parc naturel marin. Le format est désormais commun aux 8 Parcs naturels marins, structuré autour de 4 parties :

- Les temps forts
- La vie du PNM : réunions du conseil de gestion, avis, moyens humains et financiers
- La mise en œuvre du Plan de gestion : retour sur les actions menées en 2022 dans les différents domaines d’action du PNM
- Annexes (détails des avis rendus, des subventions attribuées...)

Diffusion : 300 exemplaires (Conseil de gestion, partenaires institutionnels et associatifs, OFB, ministère de tutelle, etc.)

Exemples de 2 projets détaillés :

1- Caractérisation des zones d’importance pour l’alimentation des limicoles hivernants

Les objectifs du projet étaient de :

- mieux connaître le régime alimentaire des limicoles hivernants sur le Bassin d’Arcachon,
- tester une solution technique innovante permettant leur suivi régulier sur leurs zones d’alimentation par acquisition et analyse d’images aériennes.

Joël MELLET demande si un travail similaire sera engagé au sujet des prés salés du littoral nord bassin qui sont aussi une zone de nourrissage pour les oiseaux ?

Il est expliqué que cette expérimentation est encore en phase de test, mais le suivi aérien permettrait à terme de couvrir de plus grandes zones.

Laurent COURGEON s’interrogeait sur le fait que ce projet s’intègre avec le projet Migratlane sur le golfe de Gascogne.

La réponse est apportée que les projets pourront se compléter mais qu’il n’y a pas de lien direct entre les deux, le projet se concentre actuellement sur la fiabilité du modèle à l’échelle du Bassin.

2- Vivre et comprendre le Bassin, de la lagune à l’océan

Les objectifs sont de permettre aux collégiens et lycéens du territoire du PNMBA :

- de découvrir et comprendre les écosystèmes, la biodiversité, la culture maritime du Bassin d’Arcachon et les métiers liés à la mer par des expériences de terrain et des rencontres avec des professionnels,
- d’appréhender le Bassin d’Arcachon dans sa globalité et les enjeux pour le milieu marin et tous ceux qui en vivent directement,

- de développer un volet maritime dans les projets d'établissements.

Depuis 2019, près de 1400 élèves ont été sensibilisés au travers d'animation personnalisées. Le rythme est désormais de 20 classes par an.

Olivier LABAN adresse ses félicitations pour le travail réalisé à travers ce projet ambitieux qui a pour objectif de réunir des gens provenant de tout horizon pour leur faire découvrir le domaine maritime. Il suggère l'idée de faire découvrir le domaine de l'ostréiculture avec des ateliers à destination des enfants, pour lesquels le CRC pourrait être un soutien.

Christine BERTRAND remarque la qualité du travail réalisée. Elle propose d'élargir le périmètre d'intervention du côté de Mios, ou même Bordeaux.

Philippe LEMERCIER ajoute que la culture maritime de la population est insuffisante et que ce projet correspond à un besoin important. Le travail auprès des lycéens pourrait permettre d'enclencher des projets d'orientation professionnelles. Monsieur LEMERCIER se questionne également sur un élargissement de ces actions au-delà du Bassin.

Il est répondu qu'actuellement il n'est pas possible d'aller au-delà des 20 classes déjà accompagnées et qu'il est important de pouvoir répondre, dans un premier temps, aux besoins locaux et aux attentes du plan de gestion. Il est précisé qu'un travail est actuellement en cours pour réaliser des animations qui soient délocalisables sur certains événements.

Gérard RUIZ souligne la qualité du travail accompli. Il formule la demande pour le prochain conseil de gestion d'avoir un état d'avancement sur l'outil de communication lié à la zostère.

Il est expliqué qu'il y a eu du retard dans les engagements pris lors du groupe de travail. Il y a eu beaucoup d'échanges et des modifications à réaliser avec la graphiste, le choix a été fait de privilégier la réflexion et un rendu de qualité.

Christine BERTRAND précise que les associations sont vraiment en attente de ce type d'outils et pourront être relais du travail et des initiatives du Parc

Joël MELLET demande des informations supplémentaires sur la façon d'évaluer ces actions au niveau pédagogiques. Il suggère que le musée aquarium d'Arcachon pourrait être utilisé comme une ressource pédagogique.

Il est répondu que les animatrices font un bilan annuel avec les élèves et leurs enseignants et qu'une compilation des expériences et travaux est réalisée.

Il est précisé qu'à l'heure actuelle il n'est pas possible d'utiliser les locaux de l'aquarium.

6. Programme d'actions 2023

Le projet de programme d'action 2023 est ensuite présenté aux membres du Conseil de gestion. Sont notamment mentionnés les moyens humains et financiers attendus pour l'année 2023. Les axes stratégiques ainsi que les thématiques auxquelles sont rattachées les 81 actions du Programme d'action sont détaillées. Des exemples d'actions sont ensuite présentés en séance.

Les 81 actions proposées contribuent à la mise en œuvre du Plan de gestion

En 2023, le programme d'action comprend :

La poursuite de projets pluriannuels engagés les années précédentes,

Des projets à engager en 2023,

Des projets en cours de préfiguration (partenariats, financements).

Moyens humains :

Au 1er semestre 2023, l'effectif du PNMBA atteindra au maximum 15 postes dont 13 permanents et 1-2 postes en CDD sur projet (hors plafond).

- Par ailleurs, sont également prévus en 2023 :
 - 6-7 services civiques
 - 1 ou 2 contrats en alternance
 - deux stages longs (Master)
 - Plusieurs stages courts (Master 1, Licence, 3ème, BTS...)

Plusieurs initiatives incluant des postes en CDD sur projet ou par Mise à disposition seront explorées en recherche de partenariats financiers.

La possibilité de mobiliser des CDD de renfort sur projet sera explorée en cours d'année, sous réserve d'accord interne de l'OFB, notamment sur la thématique des Zones de Protection Fortes. Mais pour l'instant nous n'avons que 6 mois de CDD destiné à remplacer l'agent décédé. Enfin, le PNMBA bénéficie d'un appui géomatique de la délégation de façade atlantique de l'OFB (1 jour par semaine).

Budget :

Pour 2023, le budget initial alloué par l'OFB (hors masse salariale et hors recettes) est de :
2 002 824 € (+10% par rapport à 2022)

Les 81 actions proposées sont rattachées à 7 axes stratégiques et 12 thématiques

Un focus est réalisé sur certaines actions :

- la sensibilisation et l'appui aux collectivités sur la problématique des déchets du littoral (mégots, bac à marée, navires abandonnés),
- l'expérimentation de matériaux alternatifs pour l'entretien des installations de chasse à la tonne,
- la mise en œuvre de l'étude de fréquentation nautique,
- l'aménagement d'un espace d'exposition et de sensibilisation pour le grand public à Gujan-Mestras, dans les locaux du PNMBA situés au port de Larros : Espace de 70 m² dans lequel seraient présentées les principales missions et actions du Parc naturel marin ainsi que des modules de sensibilisation, ouvert dans un premier temps aux scolaires et

au public lors de manifestations locales puis ouverture plus large en fonction de l'affluence, de la demande et des moyens humains.

Olivier LABAN se réjouit du fait que le parc puisse bénéficier d'un atout supplémentaire grâce à l'espace d'exposition et de sensibilisation d'une belle visibilité sur le port de Larros.

Laurent COURGEON conseille de faire appel au fond d'accélération de la transition écologique des territoires pour participer au financement de l'enlèvement des épaves et aux mouillages écologiques. Il évoque également le fond d'intervention maritime qui pourraient permettre de soutenir des actions du Parc.

Gérard RUIZ évoque les conséquences de la pollution aux microbilles plastiques qui existe sur les pays de Loire et s'interroge sur la capacité du parc à pouvoir anticiper ce type de problème sur le Bassin d'Arcachon.

Il est répondu que le Parc n'a pas été questionné par les communes sur ce problème, mais que les acteurs seraient attentifs au retour d'expérience si le cas se présentait sur le Bassin d'Arcachon. Par ailleurs, le territoire a la faculté de déjà savoir travailler ensemble et de mener des actions concertées, ce qui serait en atout dans le cas d'une situation critique.

Joël MELLET soumet le problème des bacs à marées qui se transforme en poubelle de plage en été et qui avait dû être retiré. Il est répondu qu'une harmonisation d'organisation au niveau des communes est prévue, et que le maintien à l'année des bacs à marées n'était pas forcément l'option retenue (enlèvement en période estivale).

Joël MELLET demande si le développement de corps mort écologique va être corrélé avec la réduction de corps mort surnuméraire. **Jean CASTAGNEDE** répond que la ville de Lège-cap Ferret est en train de réduire les corps morts, à raison de 50 à 80 corps morts par année, avec objectif pour 2026 d'arriver à 2000 corps morts sur la commune.

Joël MELLET termine avec une question concerne la mise en place d'un calendrier des zones de protection forte sur le Bassin d'Arcachon.

Un travail avait été présenté fin 2021 pour identifier au mieux les zones du Bassin. Des instructions du ministère sur cette thématique sont en attente, il est possible d'envisager un travail de concertation à ce sujet sur le 2eme semestre 2023.

Gérard RUIZ soumet l'idée de mettre en place 2 commissions par an pour que les gens s'investissent, notamment pour la commission zoostère.

Alexis BONIN explique que dans le cadre de la commission fréquentation maritime, c'est l'acquisition de contenu et données qui déclenche la mise en place d'une commission.

7. Questions diverses

Joël MELLET annonce que la SEPANSO a de nouveau été sollicitée concernant les dépôts de boue de dragage des ports concernant le projet de comblement d'une ancienne maline ostréicole sur le port de Meyran et le dépôt de boue de dragage à Verdalle. A ce titre, il souhaite savoir si la DDTM a eu un retour.

Cédric PAIN répond que le Parc doit être saisi mais que ça n'a pas été le cas. Le sujet est pris au sérieux et est suivi, encadré par la DDTM et le syndicat.

Delphine CATHALA explique que suite à l'alerte de la SEPANSO, une prise de contact avec eu lieu avec le SMPBA. Des plaintes ont par ailleurs été déposées, conduisant des agents de l'OFB et de la gendarmerie à intervenir. Elle ajoute qu'une procédure en cours et qu'en attendant les suites, les sédiments sont partis à Arès.

Alexis BONIN souligne la qualité travail du SIBA et des affaires maritimes dans la gestion des affaires de dragage.

Philippe LEMERCIER revient sur le sujet de la gestion de la RNN du banc d'Arguin, traité lors du dernier conseil de gestion. Il rappelle que l'APALCF avait rédigé un argumentaire défavorable et que ce document avait été envoyé à quasiment tous les membres. Philippe LEMERCIER demande la réalisation d'un audit externe et indépendant et propose de soumettre cette question lors du prochain conseil.

Cédric PAIN répond que cette demande doit être formulée auprès des services de l'Etat car le Parc marin n'est pas décisionnaire concernant la RNN.

Philippe LEMERCIER ajoute que le Parc ayant donné son avis sur le plan de gestion, celui-ci pourrait être légitime pour faire remonter un souhait auprès des services de l'état si cet avis est partagé en son sein.

Gérard RUIZ aborde le sujet du périmètre du Parc, il évoque le fait que le schéma de mise en valeur de la mer recommandait que les prés salés sud du bassin soient intégrés mais cela n'avait pas été fait en 2007. Il précise que l'association A2DBA était favorable à cette intégration et qu'il semblerait opportun que ce sujet retienne l'attention du Parc. **Cédric PAIN** déclare que le périmètre est défini par arrêté et que si un changement doit advenir, il sera initié par les collectivités et services de l'Etat.

Philippe HERIPRET s'interroge sur les connaissances précises que l'on peut avoir concernant le glyphosate utilisé dans les forêts des landes et qui pourrait être déversé dans la Leyre.

Il est répondu que c'est un sujet traité par le SIBA. **Delphine CATHALA** ajoute que dans le cadre du programme d'action de la qualité de l'eau, toutes les sources de contaminations sont prises en compte mais que ce sujet peut être ajouté s'il n'a pas déjà été traité.

Cédric PAIN propose aux membres d'anticiper les questions sur des sujets de fond afin que des éléments de contenu puissent être apportés.

Tableau des décisions et délibérations

Délibération	L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.	PNMBA_del_bur_2023_01
Délibération	Le compte-rendu du Bureau du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.	PNMBA_del_bur_2023_02
Délibération	Avis favorable à l'unanimité assorti d'une recommandations sur le projet d'avenant aux AOT des ouvrages de la pointe de Lège au Cap Ferret	PNMBA_del_bur_2023_03
Délibération	Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'un concours financier par subvention à UMR EPOC	PNMBA_del_bur_2023_04
Délibération	Avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'un concours financier par subvention à Nettoyeurs Sub-Aquatiques	PNMBA_del_bur_2023_05
Délibération	Avis défavorable pour l'attribution d'un concours financier par subvention au Conservatoire Patrimonial du Bassin d'Arcachon	PNMBA_del_bur_2023_06